



NIVEAU V de formation

Une compétence globale où la santé et la sécurité sont transversales à plusieurs compétences :

Le titulaire de la mention complémentaire "aide à domicile" exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable :

d'appréhender les situations et leurs évolutions,

de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,

de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,

de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,

de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,

de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes, de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

Une compétence transversale spécifique : assurer la prévention et la sécurité

- De la personne aidée : avec notamment la mise en œuvre de l'AFPS ou SST
- De l'aide à domicile avec notamment la mise en œuvre du PRAP


Un examen avec 3 épreuves de même valeur

Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne

Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Dans chaque épreuve, prise en compte de la santé et sécurité avec une évaluation importante dans



Une mention complémentaire qui prévoit des dispenses d'unités pour

- Des CAP et BEP de l'éducation nationale,
- Des diplômes de la santé et du social,
- Des diplômes du ministère en charge de l'agriculture
- Du titre du ministère de l'emploi
- Du CQP de la branche professionnelle